

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 03 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

Présents : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – LEDOUX – DROUIN – ANDRÉ – LAHITTE – MANNAPIN – CARRASCO – PAPILLON – PORNON – MARCHAND – WARUSFEL

Absent (s) (es) : Mmes GRUYÈRE – DEJEAN-TRONQUET – Mrs PARIS – NEUSCHWANDER

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mmes FERREIRA – BROUILLARD – M. DE KERPEL

Pouvoirs : Mme FERREIRA à Mme LEDOUX
Mme BROUILLARD à Mme ANDRÉ
M. DE KERPEL à M. LE MOUËL

M. DROUIN Philippe a été nommé *secrétaire de séance*.

Délibération N° 23 / 2025 : DÉCISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** la décision modificative.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 24 / 2025 : ATTRIBUTION D'UNE CARTE CADEAUX POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX OU AUTRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ATTRIBUER** une carte cadeaux d'une valeur de 150 € pour les événements familiaux.
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants à l'article 6232 de l'exercice 2025.
- ✓ **DE PREVOIR** les crédits correspondants à l'article 6232 de chaque exercice.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 25 / 2025 : VIDÉOPROTECTION – EXTENSION : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 13 (Mrs et Mmes LAFOREST, LE MOUËL, LEDOUX, DROUIN, ANDRÉ, DE KERPEL, LAHITTE, FERREIRA, MANNAPIN, BROUILLARD, PAPILLON, MARCHAND, WARUSFEL), Contre : 2 (Mrs CARRASCO, PORNON)) décide :

- ✓ **D'ADOPTER** l'étude proposée.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à établir toute demande de subvention auprès du partenaire financier.

- ✓ **D'ACCEPTER** le devis présenté d'un montant H.T. de 62 758,95 €.
- ✓ **DE SOLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise au taux maximal.
- ✓ **DE SOLICITER** l'aide financière de l'État au titre de la D.E.T.R. au taux maximal.
- ✓ **DE SOLICITER** le fonds de concours de la Communauté de Communes Thelloise.
- ✓ **DE SOLICITER** le fonds de développement communautaire au montant maximum.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 26 / 2025 : RÉHABILITATION D'UNE AILE DU CHÂTEAU POUR INSTALLATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à établir toute demande de subvention auprès du partenaire financier.
- ✓ **DE SOLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise au taux maximal.
- ✓ **DE SOLICITER** l'aide financière de l'État au titre de la D.E.T.R. au taux maximal.
- ✓ **DE SOLICITER** l'aide financière du Conseil Régional des Hauts de France au taux maximal.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 27 / 2025 : GRILLE D'HONNEUR : CONVENTION DE COLLECTE DE DONS AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** la conclusion d'une convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l'opération de travaux de restauration de la grille d'honneur du Château.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de collecte de dons et tous documents s'y réfèrent.

Délibération N° 28 / 2025 : C.C. THELLOISE : ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT ET EXÉCUTION DE REVÊTEMENTS SUPERFICIELS DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune au groupement de commandes et désigne la Communauté de Communes Thelloise comme coordonnateur du groupement.
- ✓ **D'ACCEPTER** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien et exécution de revêtements superficiels de la voirie communale.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à transmettre les besoins de sa commune.
- ✓ **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commandes pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

**Délibération N° 29 / 2025 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G.)
2025/2028 : TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE AVEC
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention qui est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Délibération N° 30 / 2025 : RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFICATION SOCIALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'INSCRIRE** les tarifs de la restauration dans la délibération.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention en date du 22 avril 2025.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Délibération N° 31 / 2025 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : AVENANT N° 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** l'avenant n° 2.
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2026.
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2027.
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2028.
- ✓ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget primitif 2029
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 et tout document relatif à cette affaire.

**Délibération N° 32 / 2025 : A.D.T.O. – S.A.O. : RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE
2024**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2024 de la S.P.L. A.D.T.O.-S.A.O.
- ✓ **DE DONNER** quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2024.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer document relatif à cette affaire.

Délibération N° 33 / 2025 : OISE SUD CYCLISME : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'OCTROYER** la somme de 300 € à l'association intitulée « Sud Oise Cyclisme ».
- ✓ **DE MENTIONNER** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 65748 du budget primitif 2025.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer document relatif à cette affaire.

Fait le vendredi 5 décembre 2025

Le Maire,
Guy LAFOREST

